

l'Europe
s'engage
à La Réunion



Etat membre : France
Région : Ile de la Réunion
Objectif Convergence

**RAPPORT ANNUEL
D'EXECUTION 2007
du Programme Opérationnel
FSE 2007-2013**

Version approuvée par le CNS de
Septembre 2008

Sommaire

INTRODUCTION	4
1- Identification	5
2- Vue d'ensemble de la mise en œuvre du programme opérationnel	6
2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis	6
2.1.1 Information sur l'avancement physique du programme opérationnel	6
2.1.2 Informations financières (toutes les données financières sont exprimées en euros)	6
2.1.3 Informations sur la ventilation de l'utilisation des fonds par catégorie	7
2.1.4 Participation allouée par groupes cibles	9
2.1.5 Participation remboursée ou réutilisée	9
2.1.6 Analyse qualitative du PO FSE	9
2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire	11
2.2.1 Respect des règles en matière de concurrence	11
2.2.2 Respect des règles de passation des marchés publics	11
2.2.3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement	11
2.2.4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination	12
2.2.4.1. Promotion de l'égalité entre hommes et femmes	12
2.2.4.2 Promotion de la non discrimination	12
2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face	13
2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu)	14
2.4.1 La Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer (LOOM) et la Loi de Programme pour l'Outre-Mer (LPOM)	14
2.4.2 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer	15
2.4.3 Réflexions en cours	16
2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant)	16
2.6. Complémentarité avec d'autres instruments	17
2.7. Modalités de suivi	19
2.7.1. Cadre de la mise en œuvre du programme en 2007	19
2.7.2 Actions relatives au niveau national	20
2.7.3 Informations relatives aux dispositions régionales	21
2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement)	23

3- Mise en œuvre par priorités	24
3.1 Axe Prioritaire 1 : Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et en favorisant la mobilité éducative et professionnelle	25
3.1.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis de l'axe prioritaire 1 .	26
3.1.1.1 Informations sur l'avancement physique et financier de l'axe prioritaire 1	26
3.1.1.2 Analyse qualitative par objectif de l'axe prioritaire 1	28
3.1.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face.....	38
3.2. Axe prioritaire 2 : Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active	39
3.2.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis de l'axe prioritaire 2 .	40
3.2.1.1 Informations sur l'avancement physique et financier de l'axe prioritaire 2	40
3.2.1.2 Analyse qualitative par objectif de l'axe prioritaire 2.....	43
3.2.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face.....	58
4- Conformité et concentration	59
5. Assistance technique	61
6. Information et publicité	61

INTRODUCTION

Approbation du Programme Opérationnel FSE de l'île de la Réunion

A l'issue d'une longue année de négociation, le PO FSE de l'île de La Réunion (2007FR051PO004) a été approuvé par la Commission Européenne le 16 Novembre.

Objectif du rapport annuel d'exécution

En application de l'article 67 du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) no 1260/1999 « pour la première fois en 2008 et au plus tard le 30 juin de chaque année, l'autorité de gestion transmet à la Commission un rapport annuel et, au plus tard le 31 mars 2017, un rapport final d'exécution du programme opérationnel ».

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme. Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi que de son rythme et de son état d'avancement.

L'objectif est de pouvoir juxtaposer les rapports successifs, en évitant tout chevauchement des informations. C'est la raison pour laquelle, il est proposé dans le cadre de l'exercice réglementaire du rapport annuel d'exécution de s'en tenir prioritairement à la mise en œuvre des programmes à la date du 31/12/2007.

D'autres informations viendront compléter cet exercice, notamment dans le cadre des prochains comités de suivi.

1- Identification

PROGRAMME OPÉRATIONNEL	Objectif concerné	Convergence
	Zone éligible concernée	Région ultrapériphérique
	Période de programmation	2007-2013
	Référence du programme (Numéro de code CCI)	2007FR051PO004
	Intitulé du programme	PO FSE de l'île de La Réunion
RAPPORT ANNUEL D'EXÉCUTION	Année faisant l'objet du rapport	Année 2007
	Date d'approbation du rapport annuel par le comité de suivi	Procédure écrite du XX Août

2- Vue d'ensemble de la mise en œuvre du programme opérationnel

2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis

2.1.1 Information sur l'avancement physique du programme opérationnel

Le renseignement des indicateurs relatifs à l'avancement physique du programme opérationnel a été réalisé au niveau du « § 3 – mise en œuvre par axes prioritaires » pour les différents objectifs stratégiques des axes prioritaires 1, 2, 3 et 4.

2.1.2 Informations financières (toutes les données financières sont exprimées en euros)

	Dépenses payées par les bénéficiaires recensées dans les demandes de paiement adressées à l'autorité de gestion	Participation publique correspondante	Dépenses privées	Dépenses payées par l'organisme responsable de l'exécution des paiements aux bénéficiaires	Paiements totaux reçus de la Commission
Axe prioritaire 1 : Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et en favorisant la mobilité éducative et professionnelle	0	0	0	0	0
Axe prioritaire 2 : Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active	0	0	0	0	0
Total général	0	0	0	0	0
Total pour les régions ne bénéficiant pas d'un soutien transitoire dans le total général	0	0	0	0	0

2.1.3 Informations sur la ventilation de l'utilisation des fonds par catégorie

N° de référence de la Commission : CCI 2007FR051PO004

Nom du programme : PO FSE ILE DE LA REUNION

Date de la dernière décision de la Commission pour le PO concerné: 16/11/2007

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	Montant
Dimension 1	Dimension 2	Dimension 3	Dimension 4	Dimension 5	
Thème	Forme de	Territoire	Activité	Localisation	
prioritaire	financement		économique		
62 - Développement de systèmes et de stratégies pour un apprentissage tout au long de la vie dans les entreprises; formations et services visant à renforcer l'adaptabilité au changement des salariés ; encouragement de l'esprit d'entreprise et de l'innovation	AIDE NON REMBOURSABLE	REGION ULTRAPERIPHERIQUE	22 - Autres services non spécifiés	ILE DE LA REUNION	1,160
64 - Développement de services spécifiques d'emploi, de formation et de soutien dans le contexte de restructurations sectorielles et d'entreprise, et développement de systèmes d'anticipation des changements économiques et des exigences futures en matière d'emploi et de compétences					8,130
65- Modernisation et renforcement des institutions du marché du travail					0
66 - Mise en œuvre de mesures actives et préventives sur le marché du travail					8.770
68 - Soutien au travail indépendant et à la création d'entreprises					0
69- Mesures visant à accroître la participation durable des femmes à l'emploi et leur progression professionnelle afin de réduire la ségrégation fondée sur le sexe sur le marché du travail et de mieux concilier la vie professionnelle et la vie privée, notamment par un accès plus aisé aux services de la petite enfance et aux soins pour les personnes dépendantes					0.230
70 - Actions spécifiques pour accroître la participation des migrants à l'emploi et renforcer ainsi leur intégration sociale					0

71 - Parcours d'insertion et de retour à l'emploi pour les personnes défavorisées: lutte contre la discrimination dans l'accès au marché du travail ainsi que progression au sein de celui-ci et promotion de la diversité sur le lieu de travail	AIDE NON REMBOURSABLE	REGION ULTRAPERIPHERIQUE			9.507
72 - Élaboration, introduction et mise en œuvre de réformes dans les systèmes d'éducation et de formation afin de développer l'employabilité, d'améliorer l'utilité de l'éducation et de la formation initiales et professionnelles pour le marché du travail et d'actualiser en permanence les compétences des formateurs dans le contexte d'une économie de l'innovation et de la connaissance			22 -Autres services non spécifiés		0.532
73 - Mesures visant à accroître la participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, notamment par des actions visant à réduire le décrochage scolaire et la discrimination fondée sur le sexe, et par un accès plus large à une formation initiale, professionnelle et supérieure de qualité			Éducation		47.354
74 - Développement du potentiel humain dans les domaines de la recherche et de l'innovation, notamment par des études de troisième cycle et la formation de chercheurs, et par des activités en réseau entre les universités, les centres de recherche et les entreprises			22 - Autres services non spécifiés		0.567
85 - Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle					0
					Total

2.1.4 Participation allouée par groupes cibles

Répartition du FSE en 2007 conformément à l'annexe XXIII du règlement (CE) 1828/2006 du 8 décembre 2006

		Nombre en 2007
Participants	Entrants	-
	En cours	-
	Sortants	-
Sexe	Femmes	-
	Hommes	-
Statut	Indépendants*	
	Chômeurs**	
	Inactifs	
	Inactifs en formation***	
Age	24 ans	-
	25 à 54 ans	-
	55 ans	-
groupes vulnérables	pers. handicapées	-
	pers. en situation d'illettrisme	-
Niveau d'instruction	CITE 1 et 2 (niveau 5 et 5 bis)	-
	CITE 3 (niveau 4)	-
	CITE 4 (niveau 3)	-
	CITE 5 et 6 (niveau 1 et 2)	-

*personne en emploi non salarié, bénévoles, autres

** y compris chômeur longue durée

*** scolaire, étudiants, autres

Les données seront renseignées sur la base des bilans d'action qui seront pris en compte lors des déclarations de dépenses.

2.1.5 Participation remboursée ou réutilisée

Sans objet pour l'année 2007

2.1.6 Analyse qualitative du PO FSE

L'année 2007 ayant été essentiellement consacrée à la négociation du programme et à son lancement, il ne peut être procédé à une analyse qualitative de la mise en œuvre effective du PO sur la base d'indicateurs de réalisation.

Néanmoins, il est à noter que certaines actions correspondant à plusieurs priorités communautaires ont été réalisées sur la base des reliquats du DOCUP 2000-2006.

De même, les services ont été orientés dès le début de l'année vers la définition des cadres d'intervention correspondant à certaines de ces priorités communautaires.

a) Intégration de la dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que de toute action spécifique en la matière :

La dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes est appréhendée à un double niveau dans le programme opérationnel FSE :

- de manière transversale ;
- au sein d'actions spécifiques

De manière transversale, les actions inscrites au programme opérationnel FSE sont mises en œuvre conformément aux dispositions réglementaires existantes en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et font l'objet, si nécessaire, d'une adaptation systématique aux problématiques locales. Aussi, de l'instruction des demandes de subvention et notamment lors de l'analyse des critères de sélection, un regard attentif est porté sur la prise en compte de ces dispositions. Une vérification circonstanciée est renouvelée au moment du bilan.

Dans ce sens, tous les cadre d'intervention agréé par le Comité de programmation en 2007 donnent obligation aux porteurs de projet de fournir des indicateurs sexués conformément à l'annexe XXIII du règlement (CE) n°1086/2006.

S'agissant des actions spécifiques, en 2007, le programme 2007 de l'Agence pour l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes a été programmé sur les reliquats du DOCUP afin de palier aux contraintes de trésorerie liées à l'approbation tardive du PO FSE.

b) Actions visant à accroître la participation des migrants à l'emploi et à renforcer ainsi leur intégration sociale

Dans le cas de la Réunion, la problématique de l'intégration des populations migrantes se pose dans un contexte différent que celle de l'Europe continentale. Les actions de formation, de lutte contre les exclusions sont destinées à l'ensemble des publics résidant à La Réunion, y compris les publics migrants.

c) Actions visant à renforcer l'intégration dans l'emploi et ainsi à améliorer l'inclusion sociale des minorités ;

Au même titre que la problématique des populations migrantes, es actions bénéficiant du soutien du FSE visent un large public compte tenu du contexte socio-économique de La Réunion.

d) Actions visant à renforcer l'intégration dans l'emploi et l'inclusion sociale d'autres groupes défavorisés, y compris des personnes handicapées ;

Conformément à l'annexe XXIII du règlement CE 1086/2006, ont été identifiés au titre du programme opérationnel FSE les minorités suivantes :

- personnes en situation d'illettrisme
- personnes handicapées

En lien avec les orientations européennes, le programme opérationnel FSE de l'île de La Réunion fait de la lutte contre l'illettrisme, de l'égalité des chances, de l'insertion des personnes handicapées, des priorités majeures. A ce titre, ces dispositifs constituent un des objectifs stratégiques de l'axe prioritaire 2 du programme opérationnel.

Comme précisé précédemment, du fait de l'approbation tardive du programme opérationnel FSE de l'île de La Réunion, les programmes 2007 en faveur de ces publics ont été financés au titre du DOCUP 2000-2006. Ainsi, en faveur des publics handicapés, le FSE a financé les actions d'accompagnement et de maintien dans l'emploi des déficients visuels ou auditifs.

Une partie des programmes 2007 de lutte contre l'illettrisme a également bénéficié du soutien du FSE.

e) Actions innovantes, notamment une présentation des thèmes, des résultats de ces actions, de leur diffusion et de leur intégration

Les actions innovantes sont identifiées au sein de l'axe prioritaire 1 du programme opérationnel FSE. Ainsi que précisé précédemment, l'année 2007 ayant été essentiellement consacrée à la négociation du programme et à son lancement, il ne peut être procédé à une analyse qualitative de la mise en œuvre effective du PO sur la base d'indicateurs de réalisation.

Quoiqu'il en soit, des actions visant à structurer une offre de formation innovante ont été programmées en faveur des publics en difficulté. Innovants à la fois sur les process et leur contenu, ces dispositifs visent une meilleure adéquation entre les besoins des bénéficiaires et les demandes des entreprises.

f) Actions transnationales et/ou interrégionales

L'expérimentation transnationale est prévue au titre de l'axe 1 du programme opérationnel. Aucune action n'a encore été programmée au titre de ce dispositif.

2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire

2.2.1 Respect des règles en matière de concurrence

Lorsque la réglementation communautaire en matière d'aides d'Etat le prévoit ou lorsque la décision communautaire d'approbation d'un régime d'aide d'Etat l'impose, les autorités locales ont respecté les dispositions et procédures prévues dans les textes règlementaires découlant de l'article 88(3) du Traité instituant la Communauté Européenne.

La modification majeure par rapport au démarrage de la période 2000-2006 réside dans la simplification des procédures pour les aides à l'investissement.

Ainsi, grâce :

- aux règles communautaires en matière d'exemption de notification ;
- à la notification par la France d'un régime cadre d'exemption (n°XR 61) ;
- à la reconduction de plusieurs régimes d'aides au plan local jusqu'au 31-12-2008 ;

2.2.2 Respect des règles de passation des marchés publics

L'autorité de gestion confirme qu'elle s'assure que les marchés publics et concessions concernant des projets bénéficiant d'un concours du FSE sont en conformité avec les dispositions communautaires en vigueur.

2.2.3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement

L'autorité de gestion a pris toutes les mesures qui s'imposent pour assurer que les projets retenus pour un cofinancement par le FSE respectent les règles en vigueur en matière de protection et d'amélioration de l'environnement, plusieurs projets visant ces objectifs communautaires ayant été soutenus en 2007.

2.2.4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination

2.2.4.1. Promotion de l'égalité entre hommes et femmes

Les interventions prévues au titre du FSE prennent naturellement en compte la problématique de l'égalité des chances hommes femmes.

De manière opérationnelle, dès l'instruction des demandes de subvention, un regard attentif est porté sur la prise en compte de la dimension de l'égalité des chances. Ces éléments seront examinés au moment de la sélection des projets mais également au moment du bilan des actions.

A cette fin, il est prévu dans le cadre du programme opérationnel FSE (axe 2), de mettre en place des actions de formation et de sensibilisation des agents affectés à l'instruction de tous les dossiers de demande de subvention.

Par ailleurs, l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes est portée à La Réunion par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE), service de l'Etat chargé d'animer la politique publique en la matière.

La DRDFE mène de front une action transversale de sensibilisation des responsables des actions publiques et de la société civile et des actions spécifiques selon quatre axes prioritaires :

- Accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision,
- Egalité professionnelle,
- Egalité en droit et en dignité,
- Articulation des temps de vie.

Elle développe pour cela un partenariat étroit avec les acteurs locaux : services de l'Etat, collectivités régionale, départementale et locales, réseaux économiques, tissu associatif.

Sur le champ de l'égalité professionnelle des actions récentes ont été et sont menées en vue :

- d'une meilleure connaissance des avancées de l'égalité femmes-hommes à La Réunion par la commande et la publication d'études :
 - quantitative : brochure les chiffres clé de la parité publiée, à la demande la DRDFE, par l'INSEE Réunion en 2005 et consultable sur son site Internet,
 - qualitative : Promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes à la Réunion en cours de réalisation par l'Observatoire du Développement de La Réunion
- d'une diffusion de l'approche égalitaire entre les femmes et les hommes au niveau professionnel auprès d'un large public : scolaires et étudiants, professionnels, demandeurs d'emploi, élus et décideurs..

2.2.4.2 Promotion de la non discrimination

La Halde peut être saisie directement ou par l'intermédiaire d'un parlementaire ou d'une association. Elle dispose également du droit d'auto-saisine et peut transmettre un dossier à l'autorité disciplinaire. Elle a pour mission d'informer, de diffuser les bonnes pratiques, d'assurer une médiation, d'assister en justice, de faire évoluer le droit.

Aucune saisine de la Halde n'a été constatée pour l'année 2007 en lien avec les dossiers soutenus au titre du FSE.

L'autorité de gestion et ses partenaires ont complété ce dispositif de lutte contre les discriminations et pour l'égalité par des actions spécifiques visant à s'assurer du respect de ces principes en :

- associant la délégation régionale des droits de la femme et de l'égalité aux différents travaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes européens ;
- préservant le système de gestion intégré et les échanges mensuels avec les services en charge des questions d'égalité : un Comité de programmation unique pour l'ensemble des fonds permettant d'avoir des échanges avec les services de la Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- veillant à que l'information et la communication puissent toucher tous les publics sans discrimination (notamment grâce à Internet avec un accès spécifique pour les déficients visuels) ;
- mettant en place des formations sur le FSE dans le cadre du mainstreaming : la formation visera d'une part à sensibiliser le personnel administratif et décisionnaire à la problématique de l'égalité, et, d'autre part, à répondre aux besoins en formation spécifiques des femmes, quand de tels besoins sont manifestes ;
- soutenant des actions spécifiques transversales concourant à ces priorités (centre de ressources sur l'égalité des chances, accompagnement de l'insertion des personnes handicapées...). En 2007 a été programmé sur le FSE, le programme d'actions de l'Agence pour l'intégration de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes à la Réunion qui vise à :
 - o valoriser la contribution des femmes au niveau économique en encourageant la mixité des emplois, par des actions de formation d'acteurs de l'emploi de la formation, de l'éducation et de l'orientation ainsi que des actions de sensibilisation du public cible (les femmes et les jeunes filles),
 - o soutenir la création de conditions favorables au changement par des actions de communication,
 - o participer à des actions et manifestations communes,
 - o intégrer et créer des réseaux,
 - o inciter la mise en place de statistiques sexuées pour mesurer l'impact de l'avancée et de l'intégration de l'égalité des chances.

2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Dans un contexte de début de programmation avec un P.O adopté tardivement, la principale difficulté rencontrée en 2007 a résidé dans l'absence de versement de fonds européens pour faire face aux dépenses exposées par les maîtres d'ouvrage des premières opérations, notamment dans le cas de certains programmes d'actions de l'année 2007.

De ce fait, afin de ne pas pénaliser ces porteurs de projets, plusieurs programmes d'actions 2007 ont été pris en charge au titre du DOCUP 2000-2006, leur date d'achèvement étant antérieure au 31 Décembre 2008.

2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu)

En 2007, il n'y a pas de modification majeure des politiques communautaires et nationales ayant eu une incidence sur le lancement du PO FSE. Néanmoins, il est proposé de rappeler les principaux éléments de contexte qui ont un lien avec le PO.

2.4.1 La Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer (LOOM) et la Loi de Programme pour l'Outre-Mer (LPOM)

Adoptée le 13 décembre 2000, la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer a maintenu en 2007 un ensemble de mesures économiques et sociales applicables aux départements d'outre-mer.

Sur le plan de l'action en direction des entreprises :

- un dispositif d'allégement des cotisations et contributions des employeurs et travailleurs indépendants dont l'objectif est de favoriser la création et le développement durable d'entreprises indépendantes dans le commerce et l'artisanat ;
- une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale destinée à dynamiser la croissance économique et la croissance de l'emploi salarié par un fort abaissement du coût du travail salarié dans les secteurs créateurs d'emplois ;
- une aide à la création d'emplois en faveur des entreprises des départements d'outre-mer qui participent au désenclavement de l'économie en contribuant à la diversification de leurs débouchés commerciaux.

Par ailleurs, la fin de l'année 2006 a vu la prolongation du dispositif de congé solidarité en faveur des salariés âgés de 55 ans. En effet, ce dispositif ne pouvait plus être ouvert à de nombreux bénéficiaires au-delà du 31 décembre 2006 mais la loi de finances 2007 a prorogé le dispositif d'un an. Toutefois, les délais de mise en place effective, tant au niveau du décret d'application qu'à celui des avenants aux conventions locales, n'ont pas permis la conclusion de nouveaux contrats au cours de cette année 2007. Ce dispositif est définitivement éteint à compter du 1^{er} janvier 2008.

Adoptée le 21 Juillet 2003, la Loi de Programme pour l'Outre-Mer a prévu un ensemble de mesures économiques et sociales à long terme applicables dans le long terme (15 ans) aux départements d'outre-mer. Ces mesures, qui visent à promouvoir un développement économique durable, s'articulent autour de trois axes :

- l'encouragement de la création d'emplois durables à travers un allégement renforcé de charges sociales pour les entreprises subissant plus particulièrement les contraintes liées à l'éloignement, à l'insularité et à un environnement régional où le coût du travail est bas. Ces mesures en faveur des entreprises sont complétées par des mesures en faveur de l'insertion des jeunes (aides à l'embauche, simplifications administratives et reconnaissance des diplômes) ;

- le renforcement de la continuité territoriale entre les collectivités d'Outre-Mer et la Métropole avec, d'une part, un allègement des charges sociales pour les entreprises de transport aérien, maritime et fluvial qui desservent l'outre-mer et, d'autre part, un dispositif d'abaissement du coût des billets d'avion ;

Parmi les différentes interventions prévues au titre de la LOPOM, le nouveau régime de défiscalisation ainsi que les dispositions relatives à l'emploi ont été approuvés par la Commission européenne le 11 Novembre 2003 avec une poursuite de leur mise en œuvre en 2007 malgré des lenteurs au niveau de certains agréments délivrés au niveau central.

S'agissant des demandes d'agrément traitées par la Direction des Services Fiscaux de la Réunion en 2006, l'instruction a concerné globalement 145 projets pour un montant total de 187,24 M€ de montants agréés correspondant à une prévision de 380 emplois nouveaux créés. Sur 2007, les projections font état de 180 M€ de montants agréés correspondant à une prévision de 177 emplois nouveaux créés. Il convient de préciser que le nombre d'emplois directs, équivalent temps plein d'une durée minimale de 5 ans, sur lesquels les promoteurs des projets se sont engagés n'englobe ni les emplois maintenus ni les créations d'emplois indirects.

En Août 2006, l'ensemble de ces dispositifs d'aides fiscales et sociales a fait l'objet d'une renotification en vue de leur poursuite au cours de la période 2007-2013. Leur agrément par la Commission est intervenu le 10 Juillet 2007.

2.4.2 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à la Réunion.

Devant arriver à expiration le 31 Décembre 2002, les modalités de ce régime fiscal ont été prorogées d'un an afin de proposer de nouvelles modalités à la Commission européenne visant à consolider ce dispositif sur une nouvelle période de quinze ans. Le 17 Décembre 2003, la Commission européenne s'est prononcée en faveur de la poursuite de ce régime pour une durée de 10 ans avec des marges d'adaptation plus limitées.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d'application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l'octroi de mer qui a ainsi permis aux acteurs de disposer d'un cadre de gestion stabilisé au cours de l'année 2007.

Le régime d'aide relatif à l'Octroi de mer (N° 529/2006) a fait l'objet d'un nouvel agrément par la Commission en date du 18 Juillet 2007.

2.4.3 Réflexions en cours

A ce stade, il n'y a pas eu en 2007 des changements législatifs majeurs ou des évolutions notables du contexte économique ayant un impact sur les conditions de mise en œuvre du programme.

Mais il convient de signaler que de nombreuses réflexions ont été initiées en 2007 parmi lesquelles :

1) Le lancement du débat sur le bilan et l'avenir de la stratégie européenne en faveur des RUP :

Dans le cadre de sa communication COM (2007) 507 sur le bilan et l'évolution de la stratégie européenne pour les régions ultrapériphériques (RUP) adoptée le 12 septembre 2007, la Commission européenne a lancé une consultation publique pour approfondir la stratégie définie en 2004 et ouvrir un débat sur l'avenir de cette stratégie à plus long terme.

2) Le Grenelle de l'environnement :

Le Grenelle de l'environnement vise à créer les conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle donne française en faveur de l'environnement. Cette démarche a **permis de réunir** l'Etat et les représentants de la société civile **afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et aboutira à l'élaboration de mesures concrètes.**

Pour les DOM, un comité opérationnel Outre-mer a été créé et les premières mesures législatives devraient être élaborées en 2008.

Pour La Réunion, le projet GERRI (Grenelle de l'Environnement à la Réunion : Réussir l'Innovation – Green Energy Revolution Reunion Island) a été lancé le 25 Octobre 2007 par le Président de la République.

3) La préparation de la LODEOM (Loi pour le Développement Economique de l'Outre-mer) :

Les travaux préparatoires de la LODEOM ont été lancés par le gouvernement en 2007 autour de plusieurs pistes susceptibles d'agir sur le contexte de mise en œuvre du PO FSE (zones franches globales d'activités, exonération de charges, aide à l'hôtellerie, désenclavement numérique, recherche...).

2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant)

Aucune modification importante au sens de l'article 57 (pérennité des opérations) du règlement (CE) n° 1083/2006 n'a été identifiée en 2007 compte tenu du lancement récent de la programmation.

2.6. Complémentarité avec d'autres instruments

La mise en place de la stratégie régionale intégrée et la méthodologie de travail retenue au niveau local ont permis dès la conception des programmes d'établir des lignes de partage claires entre les différentes interventions. Les choix décrits ci-dessous sont cohérents avec les fiches « articulation entre fonds » réalisées par les autorités nationales au niveau des documents stratégiques nationaux.

Les lignes de complémentarité suivantes entre fonds ont été établies :

- S'agissant des interventions renforçant la compétitivité des hommes, quelques lignes de partage claires ont été définies entre le FEDER et le FSE sur :
 - les interventions dans le champ de l'éducation et de la formation professionnelle : seront pris en compte dans le cadre du programme FEDER les investissements en faveur des établissements d'enseignement et de formation professionnelle alors les cycles de formation professionnelle, les interventions en faveur des étudiants, des équipes pédagogiques et des systèmes de formation relèveront du champ d'intervention du FSE.
 - la recherche : les infrastructures de recherche, les programmes de recherche et les actions visant la diffusion de la culture scientifique et technique bénéficieront d'un concours du FEDER alors que le FSE se concentrera notamment sur les allocations de recherche doctorale et post-doctorale.
- S'agissant des interventions agissant sur la compétitivité économique, quelques lignes de partage ont été ici définies, d'une part, entre le FEDER et le FEADER et, d'autre part, entre le FEDER et le FEP sur :
 - les activités d'innovation : le FEADER prendra en charge toutes les actions d'expérimentation au champ ou en laboratoire pouvant être valorisées et diffusées sur le terrain afin de tenir compte des contraintes réglementaires. Le FEDER soutiendra des programmes de recherche agronomique n'ayant pas une application directe sur le terrain.
 - les infrastructures d'irrigation : comme pour les programmes précédents, les investissements liés au grand projet de transfert des eaux Est Ouest sont répartis comme suit : les travaux liés aux galeries de transfert sur le programme FEDER et les réseaux les antennes d'irrigation, les périmètres irrigués au titre du programme FEADER.
 - le soutien aux entreprises dans le domaine agro-alimentaire : toutes les activités de transformation et/ou valorisation des produits de l'annexe 1 produits majoritairement localement seront pris en charge sur le FEADER ou le cas échéant au FEP, les autres investissements agro-alimentaires bénéficiant de concours du FEDER.
 - la coopération régionale : toutes les actions de coopération régionale seront prises en compte au titre du programme opérationnel FEDER Coopération. De ce fait, contrairement à la précédente période de programmation, il n'y aura donc pas d'interventions en matière de coopération régionale au titre du programme opérationnel FEDER convergence.

- l'allocation additionnelle pour la compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie : il est proposé de prendre en compte au titre de l'allocation additionnelle spécifique FEDER une mesure visant à compenser les surcoûts liés à l'acheminement en provenance de l'Union Européenne, d'intrants à usage spécifique agricole, en engrais et en produits phytosanitaires et pour lesquels il n'existe pas localement de filière industrielle de fabrication. Cette intervention sera strictement distincte et complémentaire de celle du POSEIDOM agricole et pêche.
 - le soutien aux entreprises industrielles de transformation et de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture : les aides dans ce domaine seront exclusivement soutenues par le FEP.
 - les infrastructures de pêche : les infrastructures (bâtiments) relèveront du champ d'intervention du FEDER alors que les équipements resteront du domaine d'intervention du FEP.
- S'agissant des interventions contribuant à la compétitivité du territoire, deux lignes de partage ont été définies :
 - pour les activités touristiques :
 - en ce qui concerne les investissements privés : les investissements dans des produits d'hébergement - restauration à forte connotation agro-touristique (gîtes, tables d'hôtes...) ainsi que les opérations liées au Pôle d'Excellence Rurale « Villages créoles » seront pris en charge sur le FEADER alors que les soutiens à l'hôtellerie – restauration, aux produits de loisirs et à la promotion relèvent du champ d'intervention du FEDER.
 - en ce qui concerne les investissements touristiques publics ne seront pris en charge sur le FEADER que les investissements forestiers dans le domaine départemento - domanial. Les actions de structuration de bourgs et d'aménagement touristique portées par les communes seront prises en charge sur le FEDER car s'inscrivant dans une politique plus générale d'aménagement.
 - Par contre il convient de signaler que sur LEADER, les projets touristiques seront encouragés au niveau du projet de territoire dans le cadre de l'appel à projet, ces opérations devant prouver leur complémentarité par rapport aux stratégies déjà affichées par ailleurs.
 - pour les Espaces Naturels Sensibles : toutes les actions de recherche, développement et les études sont portés par le FEDER et les travaux sylvicoles sont rendus éligibles sur le FEADER.

La qualité et l'efficacité de l'articulation entre les fonds dépend également étroitement de l'architecture du système de gestion : ainsi le maintien du Comité Local de Suivi (Comité de Programmation) unique plurifonds constitue un élément essentiel pour garantir une articulation cohérente entre les fonds.

2.7. Modalités de suivi

2.7.1. Cadre de la mise en œuvre du programme en 2007

Comités de programmation tenus en 2007

Le comité de programmation, plus connu localement sous le nom de comité local de suivi (CLS) se réunit régulièrement chaque mois pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds européens.

Les décisions du comité font l'objet d'un relevé de conclusions cosigné par les trois présidents. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique d'attribution des fonds des dossiers agréés.

Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion du CLS, une synthèse des avis est éditée, puis remise aux services le lendemain.

Pour l'année 2007, le Comité Local de Suivi s'est réuni à 12 reprises aux dates suivantes :

08 Février 2007	03 Mai 2007	02 Août 2007	08 Novembre 2007
08 Mars 2007	07 Juin 2007	06 Septembre 2007	06 Décembre 2007
05 Avril 2007	05 Juillet 2007	04 Octobre 2007	19 Décembre 2007

De plus, dans le cadre de la préparation des programmes opérationnels de la période 2007 – 2013, le CLS s'est réuni à 14 reprises dans une configuration restreinte. Ces réunions se sont pour la plupart concentrées sur les mois de septembre à novembre.

Il convient de signaler que pour le FSE, les premiers travaux ont débuté en juin 2007 par l'agrément des premiers cadres d'intervention. XXX cadres d'intervention ont été validés sur les 50 prévus. Ces cadres d'intervention sont les outils de base des services gestionnaires fixant les critères de sélection des projets mais outils les outils disponibles pour les bénéficiaires afin de les aider à monter les projets.

Comités de Suivi tenus en 2007

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'État (Monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant), du Conseil Général (Madame le Président ou son représentant).

Un Comité de Suivi s'est tenu en 2007 dans le cadre de la gestion du DOCUP 2000 – 2006 et le lancement du programme 2007-2013.

Les principales décisions du CNS sont les suivantes :

- **Comité National de Suivi du 30 Novembre 2007** •

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Septembre 2006

Le Comité approuve le relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Septembre 2006.
--

Relevé de Conclusions de la procédure écrite de Juin 2007 sur le DOCUP 2000-2006 et les suites données

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2007 et du rapport annuel d'exécution 2006 du DOCUP.

Etat d'avancement du DOCUP au 4 octobre 2007

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du DOCUP et des perspectives en matière de dégagement d'office sur les quatre fonds.

Lancement des programmes 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du lancement des programmes 2007-2013.

Projet de règlement intérieur du CNS pour la période 2007-2013

Le Comité approuver le règlement intérieur du CNS pour la période 2007-2013.

2.7.2 Actions relatives au niveau national

Les autorités nationales ont élaboré plusieurs textes à l'attention des autorités de gestion et organismes intermédiaires :

- Décret du 3 septembre 2007 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013
- Circulaire 5197/SG du 12 Février 2007 relative à la "Communication sur les projets financés par l'Union européenne dans le cadre de la politique de cohésion économique et sociale."
- Circulaire du Premier Ministre du 13 avril 2007 relative au dispositif général de gestion et de contrôle des programmes européens cofinancés par les fonds structurels européens (FEDER et FSE) et les fonds européen pour le développement rural et pour la pêche (FEADER et FEP) ;
- Circulaire n° 5215 SG du 4 mai 2007 sur l'évaluation des contrats de projets et des programmes européens ;
- Modèle type de descriptif du système de gestion et de contrôle de l'autorité de gestion et des organismes intermédiaires.

L'autorité de gestion a pris en compte ces documents notamment dans le cadre des travaux sur les procédures de gestion 2007-2013 afin de voir, le cas échéant, comment les adapter et simplifier les procédures.

2.7.3 Informations relatives aux dispositions régionales

Parallèlement aux efforts déployés pour conclure la phase de négociation, les partenaires ont souhaité lancer les travaux pour la mise en place des programmes 2007-2013 dès le début de l'année 2007.

Aussi dès le mois de mars 2007, un programme de travail en 4 étapes a été arrêté afin d'optimiser la période de transition et de préparer le lancement effectif des programmes y compris en termes de pré-programmation :

Etape n°1 : Définition des principes de gestion transitoire

Ces principes ont été élaborés conformément aux dispositions du décret du Premier Ministre du 13 Avril 2007 permettant notamment de mettre en place un dispositif de pré-programmation afin d'éviter toute rupture vis-à-vis des bénéficiaires.

Les principes de gestion transitoire recouvrent plusieurs aspects :

- le lieu de dépôt des dossiers
- la constitution des dossiers de demande : à titre transitoire, les dispositions générales de gestion des dossiers prévues dans le cadre du livre de procédures 2000-2006 constituent la référence jusqu'à la validation du livre des procédures 2007-2013.
- le démarrage de la programmation des dossiers 2007-2013 :
la signature d'une convention de préfinancement transitoire pour les actions 2007 cofinancées par le Conseil Régional.
la programmation après approbation des cadres d'intervention concernés. Tant que les programmes ne seront pas approuvés formellement par la Commission, le CLS se prononcera sous réserve de l'approbation des PO ;
- le conventionnement et le versement de fonds européens : l'approbation des programmes opérationnels par la Commission est le préalable indispensable au conventionnement et au versement de fonds européens

En l'absence d'approbation des programmes et donc de disponibilités de crédits européens, deux modes opératoires peuvent être utilisés pour les dossiers les plus urgents :

- le préfinancement des concours UE par une collectivité ou par l'Etat si accord au niveau central ;
- le paiement alternatif en mobilisant exclusivement les fonds publics nationaux tout en respectant les conditions d'éligibilité des programmes européens.

Etape n°2 : définition des nomenclatures de gestion et désignation des services instructeurs

Il s'agissait d'agréer, préalablement à la rédaction des cadres d'intervention, la nomenclature de gestion de chacun des programmes opérationnels ainsi que la désignation des services instructeurs.

Chaque nomenclature de gestion a été mise en ligne sur le site www.reunioneurope.org depuis juin 2007 ce qui permet d'identifier pour chaque dispositif d'aide le service instructeur concerné.

Etape n°3 : élaboration/agrément des cadres d'intervention, notification des régimes d'aides et programmation sous réserve d'adoption des programmes

Sur la base des nomenclatures de gestion définies, l'élaboration des nouveaux critères d'intervention pour chacune des mesures a été lancée ainsi que la notification des régimes d'aides correspondants. Sur ce dernier point, la majorité des régimes d'aides à l'investissement peut être mobilisée à nouveau depuis août 2007.

La mise en œuvre de cette étape se décline en 5 temps :

- la définition et la validation en CLS d'un modèle-type de cadre d'intervention 2007-2013 qui s'inspire des fiches proposition 2007-2013 et du modèle de cadre d'intervention 2000-2006 ;
- la rédaction des cadres d'intervention ;
- l'agrément des cadres d'intervention par le CLS et par les instances délibérantes des collectivités pour ce qui concerne notamment les dispositifs qu'elles cofinancent ;
- leur mise en ligne sur le site www.reunioneurope.org;
- la programmation de dossiers (sous réserve d'adoption des programmes).

Dans le cas du FSE et du FEADER, le préfinancement des concours européens par la Région et le Département a permis de garantir une continuité d'intervention pour les principaux dispositifs de formation et plusieurs régimes d'aides agricoles.

Etape n°4 : définition des procédures de gestion des programmes opérationnels

En confrontant l'expérience acquise au cours des périodes de programmation précédentes et les évolutions réglementaires susceptibles d'avoir un impact prévues pour 2007-2013, il s'agit de procéder aux adaptations pertinentes du système de gestion des fonds européens à La Réunion.

La démarche recouvre trois aspects :

- les principes généraux du système de gestion et de contrôle des programmes à valider au niveau des membres du CLS,
- la définition des procédures de gestion des dossiers (piste d'audit, dispositions générales de gestion, fiches procédures, articulation avec les outils informatiques...) à préparer dans le cadre de groupes techniques avec éventuellement des spécificités par fonds,
- le traitement de questions transversales à prendre en compte dans les procédures de gestion : investissements générateurs de recettes, partenariat public-privé, opérations gérées en mandat/ convention publique d'aménagement, délégation de service public, défiscalisation/cumul des aides, crédit-bail, cumul des aides...

Cette dernière étape a démarré en 2008.

2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement)

Sans objet en 2007

3- Mise en œuvre par priorités

Afin de conserver la logique de l'approche stratégique et dans un souci de lisibilité, le programme opérationnel FSE de l'île de La Réunion est constitué de deux axes prioritaires.

- **Axe prioritaire n°1 - Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et favoriser la mobilité éducative et professionnelle.**
- **Axe prioritaire n°2 - Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active.**

Pour chacun de ces axes, des objectifs principaux ont été définis ainsi que des indicateurs associés.

Avertissement :

les tableaux d'avancement prévus à l'annexe XVIII du règlement (CE) n° 1083/2006 ont été renseignés au niveau de chacun des indicateurs (réalisation, résultat, impact) permettant le suivi des objectifs stratégiques prévus au sein de chaque axe (objectifs 1a, 1b ...).

En complément de ces tableaux détaillés correspondant au format réglementaire, un tableau de synthèse d'avancement par axe figure au début de chaque axe afin de disposer d'une vision synthétique de l'avancement des réalisations et des résultats.

3.1 Axe Prioritaire 1 : Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et en favorisant la mobilité éducative et professionnelle

Si la croissance démographique et l'élévation des niveaux de qualification, sont des enjeux majeurs pour le développement de La Réunion il importe dès aujourd'hui de faire évoluer l'offre de formation pour qu'elle s'adapte aux secteurs porteurs des emplois de demain soit dans les filières stratégiques définies soit en anticipant les grands chantiers. Il s'agit donc de développer une offre de qualification en cohérence avec l'émergence des secteurs économiques concernés tels que celui des services à la personne.

Le développement récent à La Réunion des formations d'enseignement supérieur nécessite un accompagnement soutenu pour accroître les formations de très haut niveau pour tous les secteurs porteurs.

Il importe par conséquent d'anticiper les évolutions des ressources humaines et du marché du travail afin d'obéir à une stratégie d'ensemble concourant à améliorer et mieux coordonner les politiques d'emploi et de formation. Le défi de l'adaptation entre offre d'emploi et offre de formation se traduit par des efforts soutenus et réactifs en matière d'ingénierie.

Enfin, la stratégie régionale intégrée a retenu l'augmentation des possibilités d'emploi et de formation à l'extérieur et l'ouverture des possibilités de mobilité éducative et professionnelle comme un défi à relever.

Le FSE et le FEDER contribuent de manière complémentaire à ces orientations.

Au titre des interventions relevant du champ du FSE 3 objectifs principaux ont été identifiés. Il s'agit :

- a) Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants**
- b) Objectif 1b - Investir dans l'ingénierie de formation pour anticiper les enjeux à venir**
- c) Objectif 1c - Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale**

3.1.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis de l'axe prioritaire 1

3.1.1.1 Informations sur l'avancement physique et financier de l'axe prioritaire 1

A) Tableau de synthèse d'avancement physique de l'axe prioritaire 1

	Indicateurs	Programmé au 31/12/07	Réalisé au 31/12/07	Objectif au 31/12/07	Référence au 31/12/07
Objectif 1-a Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants	Nb d'étudiant	1			
	Nb d'entreprises				
	Nb de demandeurs d'emploi	2 188			
	Nb d'actions mises en œuvre				
	Nb d'heure/stagiaire	1 509 785			
Objectif 1-b Investir dans l'ingénierie pour anticiper les enjeux à venir	Nb de structures aidées				
	Augmentation du nombre d'actions réalisées (études, outils d'information...)				
Objectif 1-c Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale	Nb d'étudiant				
	Nb de demandeurs d'emploi				
	Internationalisation des départs				

B) Tableau de synthèse d'avancement financier de l'axe prioritaire 1

<i>Indicateurs financiers pour l'axe prioritaire 1</i>	<i>Programmé (M€)</i>
Montant FSE programmé en 2007	24
Taux de FSE programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	13,4 %
Montant FSE certifié en 2007	0
Taux de FSE certifié en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

C) Informations par groupes cibles

		Nombre en 2007
Participants	Entrants	-
	En cours	-
	Sortants	-
Sexe	Femmes	-
	Hommes	-
Age	24 ans	-
	25 à 54 ans	-
	55 ans	-
groupes vulnérables	pers. handicapées	-
	pers. en situation d'illettrisme	-
Niveau d'instruction	CITE 1 et 2 (niveau 5 et 5 bis)	-
	CITE 3 (niveau 4)	-
	CITE 4 (niveau 3)	-
	CITE 5 et 6 (niveau 1 et 2)	-

Les données seront renseignées sur la base des bilans d'action qui seront pris en compte lors des déclarations de dépenses.

D) Indication de la part des crédits alloués à la priorité 1 conformément à l'article 34-2 du règlement (CE) n°1083/2006 et

Dans le cadre des programmes opérationnels FSE/FEDER de La Réunion, l'autorité de gestion a fait le choix de ne pas recourir à l'article 34-2, du règlement (CE) n°1083/2006.

C) Informations requises à l'article 10 du règlement (CE) n°1081/2006

- **La dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes**
- **Participation des migrants à l'emploi et renforcement de leur intégration sociale**
- **Intégration dans l'emploi et amélioration de l'inclusion sociale des minorités**
- **Renforcement de l'intégration dans l'emploi et l'inclusion sociale d'autres groupes défavorisés, y compris des personnes handicapées**
- **Actions innovantes**
- **Actions transnationales et/ou interrégionales**

Pour le rapport annuel 2007, en l'absence d'indicateurs, les informations sont renseignées au niveau du programme opérationnel. La collecte de ces indicateurs permettra pour les années à venir une analyse par axe prioritaire.

3.1.1.2 Analyse qualitative par objectif de l'axe prioritaire 1

Objectif 1a - Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants

Au sein de cet objectif les dispositifs retenus visent à renforcer et/ou développer une nouvelle offre de formation en faveur des secteurs d'avenir tout en mettant en place une politique de formation-emploi anticipant sur les besoins de main d'œuvre liés aux grands chantiers.

En complémentarité sont soutenus des dispositifs novateurs de formation, intégrant également l'aspect transnational.

Enfin, le soutien aux formations de haut niveau tel que Master et doctorat, est encouragé, y compris pour favoriser l'emploi des chercheurs.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 1-a

Les premières actions programmées en faveur des demandeurs d'emploi ont été orientées essentiellement vers les secteurs nouveaux et les pôles de développement tels que les NTIC, l'hôtellerie/tourisme ainsi que la filière pêche.

En faveur des étudiants, la seule action programmée en 2007 porte sur la consolidation de l'emploi scientifique par la mise en relation la recherche post doctorale et le développement de la recherche dans les entreprises.

Les indicateurs renseignés sont sensiblement décalés par rapport aux objectifs. En effet, en début de programmation, toutes les actions prévues au programme opérationnel n'ont pu être programmées. Cette tendance devrait s'infléchir dès 2008 avec la mise en œuvre de tous les dispositifs de l'objectif 1-a.

En faveur des étudiants, la seule action programmée en 2007 porte sur la consolidation de l'emploi scientifique par la mise en relation la recherche post doctorale et le développement de la recherche dans les entreprises.

Les indicateurs renseignés sont sensiblement décalés par rapport aux objectifs. En effet, en début de programmation, toutes les actions prévues au programme opérationnel n'ont pu être programmées. Cette tendance devrait s'infléchir dès 2008 avec la mise en oeuvre de tous les dispositifs de l'objectif 1-a.

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total

INDICATEURS DE RESULTAT (Objectif 1a : Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants)										
Nombre d'étudiants	Programmé	1								
	Réalisé									
	Objectif	650 sur 2007-2013								
	Situation de référence	620 sur 2000-2006								
Nombre d'entreprises	Programmé									
	Réalisé									
	Objectif	25/an								
	Situation de référence	20/an								
Nombre de demandeurs d'emploi	Programmé	2188								
	Réalisé									
	Objectif	4 200 / an								
	Situation de référence	3 800 / an								
Nombre d'actions mises en œuvre	Programmé	2								
	Réalisé									
	Objectif	600 sur 2007-2013								
	Situation de référence	450 sur 2000-2006								
Nombre d'heures stagiaire	Programmé	1 509 785								

Réalisé										
Objectif	4 500 000 / an									
Situation de référence	3 700 000 / an									

INDICATEURS DE RESULTAT (Objectif 1a : Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants)										
Programmé										
Réalisé										
Objectif	3 sur la période									
Situation de référence	2 sur la période									

Information sur l'avancement financier de l'objectif 1-a pour l'année civile 2007 :

Le taux de programmation enregistré en 2007 est peu élevé. Il s'agit d'une situation de début de programmation qui devrait augmenter dès 2008.

<i>Indicateurs financiers pour l'objectif 1-a</i>	<i>Programmé</i>
Montant FSE programmé en 2007	12,331
Taux de FSE programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	13 %
Montant FSE certifié en 2007	0
Taux de FSE certifié en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

Objectif 1b - Investir dans l'ingénierie pour anticiper les enjeux à venir

L'adaptation des ressources humaines au marché du travail s'appuie sur une stratégie d'ensemble alliant la coordination des politiques d'emploi et de formation à l'amélioration de leurs performances. Cette stratégie doit se traduire par un investissement dans une ingénierie de formation permettant d'anticiper les enjeux d'avenir.

Elle doit également permettre de structurer un dispositif permanent et réactif d'analyse, d'expertise et d'évaluation des politiques de formation, d'emploi et d'insertion.

Informations sur l'avancement physique de l'objectif 1b

Dans le cadre de l'objectif 1-b, deux actions ont été programmées en 2007.

La première porte sur le financement de la Cellule Régionale Inter-service en Validation des Acquis de l'expérience (CRIS-VAE), dont les missions consistent notamment en la production de données liées aux besoins de formation dispensables par le dispositif VAE.

La deuxième action concerne le financement d'une étude d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage publique pour la définition d'un dispositif de suivi et d'évaluation du Plan Régional de Développement des Formations (PRDF).

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 1-b : Investir dans l'ingénierie pour anticiper les enjeux à venir)

Nombre de structures aidées	Programmé	1								
	Réalisé									
	Objectif	12 / an								
	Situation de référence	12 / an								

INDICATEURS DE RESULTAT (Objectif 1-b : Investir dans l'ingénierie pour anticiper les enjeux à venir)

Augmentation du nombre d'actions réalisées (études, outils d'information...)	Réalisé	1								
	Objectif	130 sur 2007-2013								
	Situation de référence	115 sur 2000-2006								

Informations sur l'avancement financier de l'objectif 1-b :

L'avancement financier au 31 décembre 2007 parait en retard par rapport à la tranche prévisionnelle annuelle. Cette situation ira en s'améliorant à partir de 2008.

<i>Indicateurs financiers pour l'objectif 1-b</i>	<i>Programmé</i>
Montant FSE programmé en 2007	0,126
Taux de FSE programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	1,26 %
Montant FSE certifié en 2007	0
Taux de FSE certifié en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

Objectif 1c – Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale

Ouvrir l'accès à des formations et emplois locaux en élargissant les possibilités de mobilité éducative professionnelle et en élargissant également le champ géographique de cette mobilité.

Cette démarche, qui s'inscrit dans une logique de fluidification des flux aller-retour et surtout d'ouverture de l'île sur l'extérieur doit concerner à la fois les bénéficiaires, par un accompagnement des candidats à la mobilité, mais également les dispositifs afin d'améliorer les aller/retour entre formation et accès au marché du travail local.

Informations sur l'avancement physique de l'objectif 1c

Les actions programmées en 2007 concernent la mobilité éducative et professionnelle. Le début de programmation est en ligne avec les objectifs affichés en nombre de bénéficiaires. La vigilance a également été portée sur le suivi de ces bénéficiaires, notamment de leur retour post formation ou post emploi.

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 1C : Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale)										
Nombre d'étudiants	Programmé	552								
	Réalisé									
	Objectif	7 600 / an								
	Situation de référence	7 500 / an								
Nombre de demandeurs d'emploi	Programmé	6 500								
	Réalisé									
	Objectif	8 000 / an								
	Situation de référence	7 500 / an								

INDICATEURS DE RESULTAT (Objectif 1c : Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale)										
Internationalisation des départs	Programmé									
	Réalisé									
	Objectif	700 / an								
	Situation de référence	600 en 2006								
Nombre de partenaires mobilisé par les opérateurs dans la gestion de la mobilité	Programmé									
	Réalisé									
	Objectif	100 sur 2000-2006								
	Situation de référence	80 sur 2007-2013								

Information sur l'avancement financier de l'objectif 1c :

<i>Indicateurs financiers pour l'objectif 1c</i>	<i>Programmé</i>
Montant FSE programmé en 2007	11,5
Taux de FSE programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	15,6 %
Montant FSE certifié en 2007	0
Taux de FSE certifié en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

Les montants programmés sont en ligne par rapport aux prévisions de dépenses annuelles du programme opérationnel. en effet, à l'inverse des autres dispositifs du programme opérationnel, les principales actions en faveur de la mobilité ont été programmés en 2007.

3.1.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Le début de programmation a été marqué par des difficultés de trésorerie dues à l'approbation tardive du programme opérationnel FSE de l'île de La Réunion.

Ces difficultés ont conduit l'autorité de gestion d'une part, à mettre en place un dispositif pré programmation tel que prévu par la circulaire Premier Ministre du 13 Avril 2007, d'autre part, à programmer certains programmes 2007 prévus au titre du programmes opérationnel 2007-2013 sur les reliquats du DOCUP, malgré une situation tendue de fin de programmation

3.2. Axe prioritaire 2 : Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active

Les formes d'exclusion à La Réunion sont diverses (formations, emploi, illettrisme...) et doivent être appréhendées dans leur globalité pour permettre aux personnes concernées de s'inscrire dans un parcours de formation, d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle. L'enjeu est d'apporter des réponses aux phénomènes de précarisation et d'exclusion des populations qui ont du mal à s'adapter aux mutations que traverse le territoire.

L'investissement dans le capital humain concoure à la promotion de la compétitivité des hommes. Cet investissement doit permettre de lutter contre les formes d'exclusion, pour former et qualifier la ressource humaine sur le marché du travail et aussi pour anticiper, gérer les mutations économiques auxquels peuvent être confrontés les salariés.

En lien avec les orientations européennes, la stratégie régionale intégrée fait de la lutte contre l'illettrisme et de la redynamisation sociale des priorités majeures ; tout comme la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'égalité des chances.

De même l'effort entrepris pour maintenir une constante adéquation des compétences par rapport au marché du travail reste un objectif prioritaire de la stratégie régionale. En ce sens, seront privilégiées les actions d'accompagnement des mutations économiques, à la fois à destination des salariés mais aussi des demandeurs d'emploi.

Les niveaux de qualification ont nettement progressé même s'ils restent inférieurs à la moyenne métropolitaine. Ainsi, la sous-qualification d'une partie de la population reste une problématique à laquelle des réponses adaptées doivent être apportées. A ce titre, la formation initiale et continue constitue un défi encore d'actualité afin de permettre aux Réunionnais d'accéder au marché du travail.

Au titre des interventions relevant du champ du FSE, cinq objectifs principaux ont été identifiés. Il s'agit de :

- a) Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée***
- b) Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage***
- c) Accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification***
- d) Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs***
- e) Anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences des salariés au marché du travail***

3.2.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis de l'axe prioritaire 2

3.2.1.1 Informations sur l'avancement physique et financier de l'axe prioritaire 2

A – Tableau de synthèse d'avancement physique de l'axe prioritaire 2

	Indicateurs	Programmés au 31/12/07	Réalisés au 31/12/07	Objectif	Référence au 31/12/07
Objectif 2-a	Nb de bénéficiaires mis en parcours	2 697		110 000 sur la période	
	Nb de création d'activité	0			
	Nb d'heure/ stagiaire	1 537 100		1 700 000/an	
	Taux de sortie positive				
Objectif 2-b	Nb de bénéficiaires	3 956		3 500/an	
	Volume h stagiaires	1 274 114		1 700 000/an	
	Nb de diplômés / an				
	Elévation du niveau de qualification (nombre d'inscrits dans un cursus de niveau III, II et I)				
Objectif 2-c	Nb de bénéficiaires	2 859		9 200/an	
	Volume h stagiaires	2 031 028		1 200 000/an	
	Taux de réussite				
Objectif 2-d	Nb de structures bénéficiaires	0		10 sur 2007-2013	
	Nombre d'heures stagiaire	183 300		1 160 000 sur 2007-2013	
	Diminution du taux d'illettrisme				
	Taux de sortie positive des personnes inscrites dans un dispositif				
Objectif 2-e	Nombre de bénéficiaires	422		2 500/an	

Nombre d'initiatives en faveur du dialogue social	0		4/an	
Nombre de programme de maintien dans l'emploi	1		7 sur 2007-2013	

B – Informations sur l'avancement financier de l'axe prioritaire 2

<i>Indicateurs financiers de l'axe prioritaire 2</i>	<i>Programmé</i>
Montant FSE programmé en 2007	50,053
Taux de FSE programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	15 %
Montant FSE certifié en 2007	0
Taux de FSE certifié en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

C) - Informations par groupes cibles

		Nombre en 2007
Participants	Entrants	-
	En cours	-
	Sortants	-
Sexe	Femmes	-
	Hommes	-
Age	24 ans	-
	25 à 54 ans	-
	55 ans	-
groupes vulnérables	pers. handicapées	-
	pers. en situation d'illettrisme	-
Niveau d'instruction	CITE 1 et 2 (niveau 5 et 5 bis)	-
	CITE 3 (niveau 4)	-
	CITE 4 (niveau 3)	-
	CITE 5 et 6 (niveau 1 et 2)	-

Les données seront renseignées sur la base des bilans d'action qui seront pris en compte dans les déclarations de dépenses.

D) – Indication de la part des crédits alloués à la priorité 1 conformément aux articles 34-2 du règlement (CE) n°1083/2006 et 10 du règlement (CE) n°1081/2006

Dans le cadre des programmes opérationnels FSE/FEDER, de La Réunion, l'autorité de gestion a fait le choix de ne pas recourir à l'article 34-2 du règlement (CE) n°1083/2006.

C) Informations requises à l'article 10 du règlement (CE) n°1081/2006

- **La dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes**
- **Participation des migrants à l'emploi et renforcement de leur intégration sociale**

- **Intégration dans l'emploi et amélioration de l'inclusion sociale des minorités**
- **Renforcement de l'intégration dans l'emploi et l'inclusion sociale d'autres groupes défavorisés, y compris des personnes handicapées**
- **Actions innovantes**
- **Actions transnationales et/ou interrégionales**

Pour le rapport annuel 2007, en l'absence d'indicateurs, les informations sont renseignées au niveau du programme opérationnel. La collecte de ces indicateurs permettra pour les années à venir une analyse par axe prioritaire.

3.2.1.2 Analyse qualitative par objectif de l'axe prioritaire 2

Objectif 2a : Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée

La société réunionnaise présente toujours de fortes disparités sociales aggravées par l'exclusion d'une population importante du marché du travail. Face à l'ampleur du phénomène d'exclusion, l'enjeu au regard de l'appui communautaire consiste notamment à renforcer les formes d'accompagnement individuels et adaptés afin de permettre aux publics les plus éloignés du marché du travail d'accéder à des formations professionnelles qualifiantes voir même à créer leur propre activité.

La performance du système éducatif constitue, par ailleurs, un levier pour la prévention de l'exclusion. Ainsi, l'adaptation du système scolaire aux personnes en situation d'exclusion est une réponse concrète aux problématiques d'inclusion sociale.

Information sur l'avancement physique et financier de la priorité

Au sein de cet objectif, les éléments de programmation permettent d'apporter les précisions suivantes :

- un nombre de bénéficiaires inférieur aux prévisions. Cela s'explique par le faible nombre d'actions à fort effectifs en début de programmation.
- en revanche, le nombre d'heure/stagiaires est proche des objectifs du fait de la programmation des principales actions de formation.

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 2a : Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée)										
Nombre de bénéficiaires mis en parcours	Programmé	2697								
	Réalisé									
	Objectif	110 000 sur 2007-2013								
	Situation de référence	104 000 sur 2007-2013								
Nombre de demandeurs d'emploi	Programmé									
	Réalisé									
	Objectif									
	Situation de référence									
Nombre d'heure/stagiaire	Programmé	1 537 100								
	Réalisé									
	Objectif	1 700 000 / an								
	Situation de référence	1 500 000 / an								

INDICATEURS DE RESULTAT POUR L'OBJECTIF 2a : Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée										
Taux de sortie positive	Réalisé									
	Objectif	55 % en 2006								
	Situation de référence	60 % en 2013								

Information sur l'avancement financier de l'objectif 2a :

<i>Indicateurs financiers pour l'objectif 2-a</i>	<i>Programmé</i>
Montant FSE programmé en 2007	7,256
Taux de FSE programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	8,2 %
Montant FSE certifié en 2007	0
Taux de FSE certifié en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

Comme précisé plus haut, le début de programmation justifie le faible niveau d'avancement financier.

Objectif principal 2b : Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage

Après une rupture avec le système scolaire, les jeunes doivent pouvoir disposer de passerelles spécifiques pour accéder au marché de l'emploi. C'est pourquoi il importe de soutenir, tant quantitativement que qualitativement, une offre de qualification professionnelle et d'insertion sur le marché du travail par la voie de l'apprentissage.

L'adaptation aux exigences du monde professionnel impliquera de veiller à la fois à l'élévation du niveau de qualification et à permettre un rallongement des parcours de qualification.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 2b

Sur le dispositif apprentissage, on peut constater des niveaux de programmation proche des prévisions. La reproduction quasi linéaire de ce dispositif d'une année sur l'autre depuis deux générations de programme européens en est la principale cause, même si le contenu (filières, modules, ...) pourra évoluer afin de garantir la meilleure adéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché.

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS DE REALISATION DE L'OBJECTIF 2b : Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage										
Nombre de bénéficiaires	Programmé	3956								
	Réalisé									
	Objectif	3 500 / an								
	Situation de référence	3 500 / an								
Nombre d'heure/stagiaire	Programmé	1 274 114								
	Réalisé									
	Objectif	1 700 000 / an								
	Situation de référence	1 700 000								

INDICATEURS DE RESULTAT POUR L'OBJECTIF Objectif 2b : Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage										
Nombre de diplômés/an	Réalisé									
	Objectif	55 % en 2006								
	Situation de référence	60 % en 2013								
Elévation du niveau de qualification (nombre d'inscrits dans un cursus de niveau III,II et I)	Réalisé									
	Objectif									
	Situation de référence									

Informations sur l'avancement financier de l'objectif 2b :

L'avancement financier est en ligne avec les prévisions de dépenses sur la période de programmation.

<i>Indicateurs financiers pour l'objectif 2b</i>	<i>Programmé</i>
Montant FSE programmé en 2007	10,575 M€
Taux de FSE programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	18 %
Montant FSE certifié en 2007	0
Taux de FSE certifié en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

Objectif principal 2c : Accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification

Au travers de cette orientation il s'agit de soutenir l'adaptation de l'offre de formation professionnelle des adultes à l'évolution des branches professionnelles tout en prenant en compte les besoins de formation des demandeurs d'emploi.

Le FSE interviendra pour soutenir les filières de pré qualification et de qualification du dispositif FPA en proposant une réponse globale aux candidats à la formation.

A la différence des formations développées au sein de l'axe 1, davantage orientées sur les secteurs en devenir à la Réunion, celles mises en œuvre dans le cadre de l'axe 2 sont liées aux secteurs traditionnels.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 2c

Les principaux dispositifs de formations en faveur des demandeurs d'emploi ont été programmés. Le nombre de stagiaires est en phase avec les prévisions sur la période. Le volume d'heure/stagiaire en revanche dépasse les objectifs attendus.

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS DE REALISATION DE L'OBJECTIF 2c : Accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification										
Nombre de bénéficiaires	Programmé	2859								
	Réalisé									
	Objectif	9 200 sur 2007-2013								
	Situation de référence	9 000 sur 2000-2006								
Nombre d'heure/stagiaire	Programmé	2031028								
	Réalisé									
	Objectif	1 200 000 / an								
	Situation de référence	1 100 000 / an								

INDICATEURS DE RESULTAT POUR L'OBJECTIF Objectif 2c : Accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification										
Taux de sortie positive	Réalisé									
	Objectif	60 % en 2006								
	Situation de référence	60 % en 2013								

Information sur l'avancement financier de l'objectif 2c :

Les principaux dispositifs relevant de cet objectif, le taux d'avancement financier

<i>Indicateurs financiers pour l'objectif 2c</i>	<i>Programmé</i>
Montant FSE programmé en 2007	23,842 M€
Taux de FSE programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	16 %
Montant FSE certifié en 2007	0
Taux de FSE certifié en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

Objectifs principal 2d : Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs

L'illettrisme touche à La Réunion une partie importante de la population à la fois population adulte mais aussi, plus paradoxalement la jeunesse, alors que les taux de scolarisation et de réussite au baccalauréat sont aujourd'hui proches de ceux de la métropole. C'est pourquoi, il convient d'enrayer ce phénomène par des dispositifs adaptés à la structure sociologique des catégories concernées.

Par ailleurs, même si des améliorations pour la scolarisation des jeunes handicapés ont été réalisées, les efforts pour l'insertion de ces personnes doivent être renforcés, notamment par des formations adaptées.

Enfin les initiatives engagées dans le cadre du précédent programme pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes doivent se poursuivre et évoluer par des actions à destination des acteurs et décideurs.

Informations sur l'avancement physique de l'objectif 2d :

Les seules actions programmées en 2007 concernent la lutte contre l'illettrisme. Outre les programmes de formation destinés aux jeunes en situation d'illettrisme, une étude a été engagée afin d'actualiser les données sur la population concernée et de définir les axes d'intervention sur les années à venir.

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS DE REALISATION DE L'OBJECTIF 2d : Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs

Nombre de bénéficiaires	Programmé	2859								
	Réalisé									
	Objectif	9 200 sur 2007-2013								
	Situation de référence	9 000 sur 2000-2006								
Nombre d'heure/stagiaire	Programmé	2031028								
	Réalisé									
	Objectif	1 200 000 / an								
	Situation de référence	1 100 000 / an								

INDICATEURS DE RESULTAT POUR L'OBJECTIF Objectif 2d : Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs

Taux de sortie positive	Réalisé									
	Objectif	60 % en 2006								
	Situation de référence	60 % en 2013								

Information sur l'avancement financier de l'objectif 2d :

Comme indiqué plus haut, seuls les programmes 2007 de lutte contre l'illettrisme ont été programmés au titre de cet objectif. D'autres dispositifs en faveur de la lutte contre les situations génératrices d'exclusion ont été financés soit sur la base des reliquats existants du DOCUP 2000-2006 (programme de l'agence pour la promotion de l'égalité entre les hommes et femmes), soit programmés en 2008 (Agir pour la diversité et contre les discriminations).

<i>Indicateurs financiers pour l'objectif 2d</i>	<i>Programmé</i>
Montant FSE programmé en 2007	1,140 M€
Taux de FSE programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	5 %
Montant FSE certifié en 2007	0
Taux de FSE certifié en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

Objectif principal 2e : Anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences les salariés au marché du travail

L'évolution différenciée des secteurs économiques (primaire, secondaire et tertiaire) à La Réunion rappelle combien il importe d'agir sur les compétences des salariés afin de mieux gérer et anticiper les changements. La formation tout au long de la vie est un impératif pour permettre à la population active en emploi de rester compétitive et de se maintenir sur le marché du travail.

Information sur l'avancement financier de l'objectif 2d :

Trois actions ont été programmées et répondent aux objectifs qualitatifs affichés. En faveur des salariés d'entreprise, ont été mises en œuvre des actions de formation visant soit l'adaptation au poste de travail soit l'accession à un autre poste.

A également été programmée, une action d'ingénierie visant à anticiper les mutations économiques et appréhender les besoins en compétence exigés par le marché.

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS DE REALISATION DE L'OBJECTIF 2e : Anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences les salariés au marché du travail										
Nombre de bénéficiaires	Programmé	422								
	Réalisé									
	Objectif	2 500 / an								
	Situation de référence	2 500 / an								
Nombre d'initiative en faveur du dialogue social	Programmé									
	Réalisé									
	Objectif									
	Situation de référence									

INDICATEURS DE RESULTAT POUR L'OBJECTIF Objectif 2 e : Anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences les salariés au marché du travail										
Nombre de programme de maintien dans l'emploi	Réalisé	1								
	Objectif	7 sur 2007-2013								
	Situation de référence	5 sur 2000-2006								

Information sur l'avancement financier de l'objectif 2e :

Tous les dispositifs n'ayant pas été programmés en 2007, le taux de FSE programmé en 2007 est encore trop peu significatif pour analyser l'état l'avancement de cet objectif.

<i>Indicateurs financiers pour l'objectif 2e</i>	<i>Programmé</i>
Montant FSE programmé en 2007	1,160 M€
Taux de FSE programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	7 %
Montant FSE certifié en 2007	0
Taux de FSE certifié en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

3.2.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Informations apportées au point 2.3 du présent rapport

4- Conformité et concentration

Etablir un lien du programme opérationnel FSE Ile de La Réunion avec la Stratégie Européenne pour l'Emploi pose deux types de problèmes méthodologiques :

- le premier lié au décalage temporel entre les éléments de la SEE et du programme opérationnel :
 - 2008 à 2010 avec des éléments annuels de planification et d'ajustement que constituent les lignes directrices et le PNAE, puis une nouvelle phase à partir de 2010 ;
 - 2007 à 2013 pour le programme opérationnel, avec des possibilités d'ajustement annuelles très réduites.

Ce problème méthodologique est bien connu et commun à l'ensemble des programmes opérationnels régionaux, mais il est largement atténué par la pérennité des trois grands objectifs des lignes directrices européennes pour l'emploi : le plein emploi, la qualité et la productivité du travail, le renforcement de la cohésion sociale et de l'inclusion.

— Le second dû à la prise en compte insuffisante des particularités de La Réunion (et plus largement des DOM) dans le Plan d'Action National pour l'Emploi français. Si l'on se base sur le PNAE 2007, les constats suivants peuvent être faits :

- les programmes opérationnels des régions de la convergence ne sont pas mentionnés.
- dans la majorité des cas, il n'est pas statistiquement pris en compte (par exemple dans les statistiques du chômage) alors même que les problèmes soulevés s'y posent généralement avec beaucoup plus d'intensité ou d'une façon différente de la France métropolitaine.

Ce problème pèse lourdement sur l'évaluation du lien du programme opérationnel FSE de la Réunion avec la Stratégie Européenne pour l'Emploi, un des éléments de celle-ci (et en particulier les indicateurs) prenant insuffisamment en compte la situation spécifique des DOM. Qui plus est, l'ampleur des écarts, par exemple en termes d'emploi et de démographie, réclament une prise en considération différenciée d'avec le territoire métropolitain.

Vu le problème posé par la prise en compte des DOM dans le PNAE français, il est difficile de dépasser le stade des généralités dans la vérification de la prise en compte du lien entre Programme opérationnel et SEE. Quoiqu'il en soit, le lien suivant permet d'apprécier la cohérence entre les priorités communautaires, le PNR et le programme opérationnel FSE :

Priorités communautaires	Programme National de Réforme	Plan d'Action National pour l'Inclusion Sociale 2006-2008	Programme opérationnel FSE Réunion
Attirer et retenir un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail, accroître l'offre de main d'œuvre et moderniser les systèmes de protection sociale	Inciter au retour, au maintien dans l'emploi : <ul style="list-style-type: none"> - lutter contre les inégalités salariales entre les hommes et les femmes - lutter contre toutes les discriminations et l'exclusion 	Développer l'offre d'activités et d'emplois pour les personnes qui en sont les plus éloignées : <ul style="list-style-type: none"> - soutenir la création d'entreprise par les bénéficiaires de minimas sociaux - création et reprise d'entreprises par les femmes 	Prise en compte systématique de la dimension femme/homme et des problématiques d'insertion des publics les plus en difficultés dans les cadres d'intervention et dans les actions programmées.
Améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises,	La formation tout au long de la vie et la sécurisation des parcours (VAE, DIF...)	Faciliter l'accès au marché du travail par une levée des obstacles et un renforcement de l'accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> - Extension de la Validation des acquis de l'expérience 	Programmation en 2007 des cadres d'intervention et des actions en faveur de la Validation des Acquis de l'Expérience, du Droit Individuel à la Formation et de l'Engagement du Développement de l'Emploi et des Compétences.
Investir davantage dans le capital humain en améliorant l'éducation et les compétences.	Veiller à l'insertion de jeunes dans le monde du travail (développer l'apprentissage et la professionnalisation)	Intervenir pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes : <ul style="list-style-type: none"> - développer l'apprentissage et la construction d'un parcours d'insertion 	Programmation en 2007 du cadre d'intervention du dispositif apprentissage et du programme d'actions 2007 dont l'objectif est de poursuivre l'élévation des niveaux de qualification initiée pendant la précédente programmation

5. Assistance technique

La mesure relative à l'Assistance Technique n'a pas été mobilisée au titre de l'année 2007. En effet afin d'assurer une transition harmonieuse entre les deux périodes de programmation, il était prévu de prendre en compte les dépenses d'assistance technique au titre du DOCUP 2000-2006.

	M€ engagé en 2007		FSE prévu à la maquette
Assistance technique	0	%	0,418 M€

6. Information et publicité

Les mesures d'information et de publicité relatives aux interventions des fonds, FEDER, FSE, FEADER et FEP, visent à augmenter la notoriété et la transparence de l'action de l'Union Européenne à l'île de La Réunion, finalité d'autant plus importante que La Réunion est la région ultrapériphérique la plus éloignée du continent européen.

En terme opérationnel, trois objectifs principaux ont été déclinés dans le cadre du plan de Communication plurifonds 2007-2013, plan en cours d'examen par la Commission :

Objectifs	Stratégie	Public cibles (voir point II-2)
Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des Etats Membres	<p>- Concevoir les porteurs de projets financés par l'Union européenne comme ambassadeur de l'Union européenne.</p> <p>- Valoriser des projets exemplaires</p>	Bénéficiaires Partenaires et relais
Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques des programmes opérationnels, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion	Renforcer le partenariat régional en matière de communication et d'animation du programme	Partenaires et relais
Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci	Construire une Europe proche des citoyens	Opinion publique

Le plan d'action comporte 3 volets, pour chacun de ces volets les actions mises en place en 2007 ont été déclinées ci-dessous. Les dispositions prises pour assurer la publicité du programme sont assez limitées en 2007 compte tenu de l'approbation tardive du programme et du recrutement depuis la mi octobre 2007 d'une chargée de Communication.

S'agissant du Volet « Information » Deux actions ont été mises en place :

➤ Action 1 : opération de lancement des programmes 2007-2013 (cf fiche action 1)

Une conférence de presse a été réalisée au moment du lancement du programme lié au Comité de suivi de Novembre 2007.

Une opération de grande ampleur avec la présence de la presse locale a été organisée suite à cette conférence de presse. Cette opération comprenait une visite de terrain sur une journée sur le thème du développement durable.

Une plaquette de présentation des POE 2007-2013 a été réalisée à l'occasion de cette opération.

Indicateurs de réalisation

Nombre de participant à la conférence de presse : 21

Nombre de plaquettes diffusées : 1000

4 articles de presse sont parus suite à cette conférence de presse.

3 reportages TV sur RFO et Antenne Réunion ont été diffusés et des interviews ont réalisées sur RFO radio et Radio festival.

Cette action a été réalisée par la Cellule Europe AGILE, une partie des coûts ont été externalisés et pris en charge au titre du PO FEDER s'agissant d'une opération de Communication plurifonds :

- Reproduction des plaquettes : 509,95 €
- Frais logistiques d'organisation de la visite de terrain : 1020 €

➤ Action 2 : Site internet (cf fiche action 3)

➤ Mise à jour des données sur le site internet www.reunioneurope.org

- mise en ligne de la nomenclature du programme FEADER Réunion
- mise en ligne du programme envoyé à la Commission
- mise en ligne de la version finale adoptée

Cette action a été réalisée par la Cellule Europe AGILE et les coûts n'ont pas été externalisés.

➤ Mise en ligne des cadres d'intervention sur le site www.reunioneurope.org et diffusion aux organisations professionnelles

Cette action a été réalisée par la Cellule Europe AGILE et les coûts n'ont pas été externalisés.

Indicateurs de réalisation

Nombre de visiteurs du site internet : 25 264

Nombre de pages vues : 63 186

Nombre de documents mis en ligne : 161

S'agissant du Volet « Médiatisation », aucune action n'a été mise en place en 2007.

S'agissant du Volet « Animation », une action a été mise en place :

➤ Actions d'information et de communication thématiques (cf fiche action 8)

Les actions d'information réalisées en 2007 avaient pour objectif :

- d'informer le plus grand nombre sur les modalités d'intervention des fonds pour la période 2007-2013 ;

- de les sensibiliser sur les points importants d'inflexion (dotations financières, imbrication des documents stratégiques...);
- de présenter les projets de programme et le résultat des négociations locales.

9 Séances d'information ont été mises en place :

Dates	Intitulé	Public
Février 2007	Information sur les programmes 2007-2013	Conseil Economique et Social Régional
Mars 2007	Information sur les programmes « développement rural 2007-2013 »	Conseil d'administration de la SAFER
Mars 2007	Intervention sur l'union européenne et les fonds structurels à la Réunion	Maison de l'Emploi de l'Est
Septembre 2007	Avancement des programmes et présentation du PO Coopération territoriale	Instance de concertation (*)
Octobre 2007	Soutien public aux entreprises	Conseil Economique et Social Régional
Novembre 2007	Présentation sur « La mise en œuvre des Fonds Européens à la Réunion » dans le cadre d'un cycle de formation du CNFPT	Cadres de la fonction publique territoriale et formation initiale.
Novembre 2007	Point d'étape sur les négociations avec la Commission Européenne	Instance de concertation (*)
Novembre 2007	Présentation des POE 2007-2013	Réseau des Directeurs Généraux des services des Collectivités dans le cadre des formations organisées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale
Décembre 2007	Présentation des POE 2007-2013	Réseau des directeurs financiers des Communes

D'autres réunions plus spécifiques ont associé les services de l'Etat et les collectivités locales, les socioprofessionnels et le secteur associatif tout au long de l'année 2007.

(*) L'instance de concertation a été mise en place depuis 2006 et compte les acteurs suivants :

- La Préfecture, le Conseil Régional et le Conseil Général,
- L'Association des Maires du Département de la Réunion (AMDR),
- Les 5 EPCI : CINOR, TCO, CIREST, CCSUD et CIVIS,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie,
- La Chambre d'Agriculture,
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
- Le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement (CCEE),
- Le Conseil Economique et Social Régional (CESR),
- Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM).

Cette action a été réalisée par la Cellule Europe AGILE et les coûts n'ont pas été externalisés.

Indicateurs de réalisation :

Nombre d'action d'information : 9

Nombre de participants : 139